AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-4-74 732318

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

ABONNEMENT ANNUEL

30,oo Francs

26 Mars 1974 - N° 7

TAVELURES DES POMMIERS ET POIRIERS

La dernière période pluvieuse, avec des précipitations importantes souvent supérieures à 30 mm, a posé des problèmes aux arboriculteurs. Nous croyons utile de rappeler la conduite à tenir au cas où une nouvelle perturbation entrainerait une situation semblable :

a) La lutte contre les tavelures reste essentiellement préventive, surtout en période pré-florale. Il faut donc protéger la végétation avant les périodes pluvieuses contaminatrices, au fur et à mesure du développement de la végétation.

b) Des pluies de l'ordre de 20 mm délavent les fongicides et laissent les organes verts à découvert.

c) Dans ce dernier cas, il importe d'intervenir aussitôt, même sous la pluie, lorsque l'enherbement permet de pénétrer dans les vergers.

d) Les traitements effectués sous la pluie sont rapidement lavés et il faut renouveler la protection du verger dès la fin de la perturbation.

e) Lorsqu'aucun traitement n'a été effectué sous la pluie malgré un délavage des produits (pluie supérieure à 20 mm), il convient d'intervenir aussitôt après la fin des précipitations. Ce traitement est appelé "Traitement stop". Son efficacité n'est pas totale à coup sûr, mais elle est néanmoins très bonne, à condition d'intervenir très rapidement (si possible dans les 24 heures suivant la période de contamination).

Les divers fongicides homologués contre la tavelure (voir liste jointe) peuvent être utilisés en traitement stop ; Cependant parmi les plus efficaces, il faut citer la doguadine (Carpène, Dodinal, Curitan, Melprex) et les fongicides systémiques en autorisation provisoire de vente : bénomyl (Benlate), carbendazim (Bavistine, Derosal) et méthylthiophanate (Pelt 44).

f) Lorsqu'il est impossible de pénétrer dans les vergers avant plusieurs jours après une contamination, effectuer un traitement curatif avec un des trois fongicides systémiques cités précédemment (bénomyl, carbendazim, méthylthiophanate). Mais leur efficacité est surtout intéressante lorsque la végétation est suffisamment développée.

Compte tenu de ces indications, les vergers doivent être actuellement protégés à titre préventif pour la prochaine période pluvieuse, en tenant compte de l'action de certains produits sur le russeting. En effet nous entrons dans la période de sensibilité et il convient d'éviter les fongicides susceptibles d'induire ou de favoriser cet accident. Ce sont, par ordre alphabétique : le bénomyl, le captafol (après floraison), le cuivre, la doguadine (surtout par temps froid).

Par contre, le captane et le soufre mouillable ont une action réductrice intéressante.

.../...

P68

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques sont favorables aux premières émissions de spores. En conséquence, dans les vergers atteints l'année dernière, et dans les variétés sensibles à cette maladie, adjoindre un fongicide efficace contre l'oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure (voir liste jointe).

Nous rappelons à cette occasion que le soufre mouillable est phytotoxique sur les variétés de pommiers du groupe des "red". En conséquence, il ne doit pas être employé sur ces variétés, même en cas de plantations mixtes Golden-red.

MONILIA DU PRUNIER

La végétation évolue assez rapidement, et les vergers de pruniers d'Ente atteignent dans la plupart des cas le stade D (boutons blancs séparés) et même E (boutons entr'ouverts).

Dans les plantations où le monilia sur fleurs s'est manifesté ces dernières années, et dans ces plantations seulement, effectuer un traitement fongicide, au début de la floraison (stade E) avec un des produits suivants :

- benomyl (30 g/MA/hl) : - mancozèbe (160 g/MA/hl)
- folpel (100 g/MA/hl) : - thirame (200 g/MA/hl)
- méthylthiophanate (70 g/MA/hl) :

PUCERONS DU POMMIER

Les premières colonies de pucerons ont été repérées sur pommiers en Lot et Garonne (pucerons verts, et pucerons cendrés). Nous conseillons aux arboriculteurs d'observer attentivement leurs arbres afin d'intervenir avant la floraison si 2 % ou plus de bouquets floraux ou de rosettes de feuilles abritent des pucerons cendrés.

Au cas où des chenilles défoliatrices ou des tordeuses seraient également présentes, choisir un insecticide efficace sur pucerons et chenilles, l'absence de prédateurs à cette époque permettant encore l'emploi de produits polyvalents : azinphos, lindane, parathions, phosalone.

TRAITEMENTS DU COLZA

Dans certaines cultures encore non traitées du Lot et Garonne et du Bergeracois (région de Thénac) les populations de méligèthes et de charançons des siliques dépassent les seuils de tolérance de 2 insectes par plant ; Dans ces situations, il est nécessaire d'intervenir rapidement :

a) avec un des insecticides de la liste jointe dans les parcelles dans lesquelles la floraison n'a pas encore commencé.

b) avec un insecticide non toxique pour les abeilles (Endosulfan, phosalone, toxaphène et polychlorocamphane) dans les parcelles où la floraion a débuté (Sud du Lot et Garonne).

L'Ingénieur d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

P69

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

- * bénomyl
- captafol : 100 g
- captane : 150 g
- carbatène : 200 g
- * carbendazim
- dichlone : 50 g
- dithianon : 50 g
- doguadine : 70 g
- folpel : 100 g
- mancozèbe : 160 g
- manèbe : 160 g
- * méthylthiophanate
- oxyquinoléate de cuivre : 80 g
- propinèbe : 200 g
- soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
- thirame : 200 g
- zinèbe : 200 g
- zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

- * benomyl
- binapacryl : 50 g
- bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- drazoxolon : 40 g
- * méthylthiophanate
- soufres fluents en poudrage
- soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

- captafol : 120 g
- captane : 250 g
- ferbame : 175 g
- thirame : 175 g
- zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

- colorants nitrés : 600 g
- dinoterbe : 600 g
- huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
- * huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
- huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
- huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
- oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
- oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion

association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

- * acéphate
- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbaryl : 120 g
- carbaryl : en poudrage
- dialifor : 75 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : en poudrage
- * dichlorvos
- fénitrothion : 50 g
- malathion : 75 g
- malathion : en poudrage
- méthomyl : 37,5 g
- méthidathion : 30 g
- mévinphos : 50 g
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathion éthyl et méthyl : en poudrage
- phosalone : 60 g
- phosalone : en poudrage
- * tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 30 g
- * dialifor
- diazinon : 25 g
- diéthion : 75 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- phosalone : en poudrage
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- * monocrotophos
- oxydéméton méthyl : 25 g
- vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- tétradifon : 16 g
- * tétrasul

composés halogénés

- * bromopropylate
- dicofol : 50 g
- dicofol : en poudrage

quinoxaline

- thioquinox : 37,5 g

formamidine

- * chlorphénamidine

divers

- * benzomate
- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * hydroxyde de tricyclohexylétain
- chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

- captafol : 120 g
- captane : 175 g
- carbatène : 300 g (raisin de table)
- dichlofluanide : 125 g
- folpel : 150 g
- folpel : en poudrage
- * mancopper
- mancozèbe : 280 g
- manèbe : 280 g
- propinèbe : 280 g
- zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

- captafol : 180 g
- captane : 175 g
- dichlofluanide : 250 g
- folpel : 175 g
- mancozèbe : 280 g
- manèbe : 280 g
- propinèbe : 280 g
- zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate

soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g
en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb

endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g
en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g
en poudrage
méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g
en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g
en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* aldicarbe
(traitement du sol)
* carbofuran
(traitement du sol)
* dialifor
diméthoate : 500 g
disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
formothion : 500 g
isolane : 200 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
oxydéméton méthyl : 200 g
parathion éthyl : 200 g
parathion méthyl : 300 g
* phorate
(traitement du sol)
phosphamidon : 300 g
vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* acéphate
* aldicarbe
(traitement du sol)
azinphos éthyl
et méthyl : 250 g
* carbofuran
(traitement du sol)
diazinon : 150 g
diméthoate : 250 g
fenthion : 500 g
* formétanate
formothion : 250 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
parathions : 150 g
* phorate
(traitement du sol)
phosalone : 500 g
phosphamidon : 200 g
* thiométon
toxaphène : 1 500 g
trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* bacillus thuringiensis
DDT (granulés) : 1 500 g
* fénitrothion
* parathion
* tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

azinphos éthyl
et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 350 g
en poudrage
dichlorvos : 100 g
diéthion : 75 g
diméthoate : 30 g
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 6 g
lindane : 30 g
lindane : 400 g
en poudrage
malathion : 75 g
malathion : 1 000 g
en poudrage
* méthidathion
méthomyl : 30 g
mévinphos : 35 g
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
* ométhoate
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathions : 250 g
en poudrage
phosalone : 60 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
pyréthrines
synergisées : 12 g
roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl
et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 360 g
en poudrage
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
naled : 100 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates
chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés
dicofol : 50 g
dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène
binapacryl : 50 g

quinoxaline
chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 40 g

formamidine
chlorphénamidine : 50 g

divers
* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)
diazinon : 30 g
diméthoate : 50 g
formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

diméthoate : 30 g
formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* fonofos
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* fonofos (traitement du sol)
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* bénomyl
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
dinocap : en poudrage
* drazoxolon
* méthylthiophanate
* méthyrimol
soufres fluents (poudrage)
soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* thiophanate

(1) Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

---

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*
FRANLY - 14685
Directeur-Gérant : L. BOUYX